



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

santé

Question écrite n° 22898

Texte de la question

M. Arnaud Montebourg appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les situations dramatiques auxquelles sont confrontées chaque année, en France, les 1 800 à 2 000 familles d'enfants de moins de 15 ans atteints de cancer, dont 30 % de leucémie et 70 % de tumeurs solides dont la typologie est très hétérogène (plus de 40 sous-types). L'amélioration considérable du taux de guérison, passé de 25 % en 1970 à plus de 70 % en 2002 grâce aux progrès thérapeutiques, la diminution des séquelles et des complications, attestent de la qualité des équipes françaises et de leur collaboration avec les unités de recherche européennes et nord-américaines. Cependant, s'ils ne représentent que 1 % des cas de cancers, ils constituent la seconde cause de mortalité des enfants de 0 à 15 ans, après les accidents. Des progrès sont donc attendus, afin d'améliorer encore le taux de guérison et de réduire ses délais. Mais le soutien à la recherche demeure modeste en raison du faible nombre de malades concernés et les laboratoires pharmaceutiques ne sont que peu engagés dans ce secteur de recherche difficile, qui n'a qu'une faible incidence et dont l'enjeu lucratif est faible. Le milieu associatif s'est développé afin de soutenir les enfants et leurs familles, de les informer et de participer au développement de la recherche et de la prise en charge des jeunes patients, notamment dans le cadre de l'organisation d'un environnement thérapeutique adapté. Le chef de l'État a annoncé, le 24 mars dernier, le lancement d'un plan spectaculaire de lutte contre le cancer. Cependant, alors que les interventions d'éminents chercheurs se multiplient dans la presse, qui dénoncent les restrictions budgétaires imposées par le Gouvernement, qui ont des implications directes sur le potentiel humain et ainsi sur la poursuite de programmes de recherche, les parents, les familles et les membres des associations s'interrogent légitimement sur les financements qui seront réellement consacrés, au-delà des effets d'annonce, à la recherche appliquée au cancer de l'enfant et de l'adolescent qui permettront de développer, notamment en relation avec des unités étrangères, des programmes de recherche adaptés, de favoriser l'émergence de traitements et de prise en charge spécifiques des cancers de l'enfant. Il lui demande de bien vouloir lui apporter les précisions nécessaires, qui permettront de mieux appréhender les détails de la politique de lutte contre le cancer des enfants qu'entend mener le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Montebourg](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22898

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5963